

Mettre en place

**une aire de tri**

*dans un cimetière*





## Valorisation des déchets dans les cimetières

### Une action qui s'inscrit dans le plan local de réduction des déchets du SMICTOM

Dans le cadre de son Plan local de prévention et de réduction des déchets, le SMICTOM vous propose les outils nécessaires pour vous accompagner dans la mise en place d'une aire de tri dans les cimetières.

Nous vous proposons l'installation de l'équipement suivant :

- **Un ou des composteur(s)** pour les déchets biodégradables (mauvaises herbes, terreau, plantes naturelles, feuilles...). Il faut mélanger régulièrement le compost et le récupérer deux fois par an.



L'aire de tri du cimetière de Meillac, installée en 2018.

- **Un bac de réemploi, pour les pots de fleurs en plastique ou en terre en bon état**. D'autres personnes pourraient les reprendre pour les utiliser. Suggestion : ces bacs de réemploi peuvent être fabriqués à partir de palettes.
- **Un bac à destination de la déchèterie** (pots cassés en plastique ou terre...).
- **Un bac d'ordures ménagères**, pour les déchets non valorisables (mousse artificielle, fleurs artificielles...).
- **Un panneau explicatif** à installer sur l'aire de tri.



Les pots de fleurs en terre ou en plastique en mauvais état sont à emmener en déchèterie.



**Contact** : le service Prévention et Économie Circulaire,  
[prevention@valcobreizh.fr](mailto:prevention@valcobreizh.fr)